

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Jean Philippe SERRE, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT (Ydes)

Ont donné pouvoir : Daniel CHEVALEYRE (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Stéphane BRIANT (Antignac), Arnaud MOREAU (Vebret) à Christophe MORANGE (Madic), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Johan GRANDSEIGNE (Lanobre) à Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Pascal LORENZO

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 23 / Nombre de votants : 30

Date de la convocation : 20 septembre 2024

20240926008DE

LANCLEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR L'ATELIER RELAIS « LOGIC MAROQUINERIE »

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence en développement économique, Sumène Artense communauté soutient l'implantation et le développement d'entreprises sur son territoire. Une politique volontariste en matière d'immobiliers d'entreprises l'amène à se doter d'un atelier relai.

L'atelier relai a pour vocation d'accueillir des entreprises en voie de développement, porteuses de projets économiques. La collectivité en tant que maître d'ouvrage réalise les travaux de construction, puis le bâtiment sera loué dans un premier temps avant d'être racheté par l'entreprise.

Il est proposé d'implanter un atelier relai au sein de la zone d'activité du Péage, à Lanobre, au bénéfice de l'entreprise LOGIC MAROQUINERIE, qui a pour activité innovante la fabrication et la conception de maroquinerie de luxe, et dispose de forte perspective de développement.

La parcelle retenue pour ce projet est la parcelle AM104, d'une surface de 3381m² au sein de la zone du Péage de Lanobre.

Le projet est de construire un bâtiment de 500m² constitué comme tel :

4 entrées :

Entrée pour le personnel

Entrée pour la partie Administratif et Client

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de réception de l'acte: 07/10/2024

015-241501055-20240926008DE-DE

A G E I

- Entrée pour stockage Matières Premières
- Entrée pour chargement et expédition des produits finis

Pour l'espace bureau, prévoir 3 bureaux :

- 1 direction avec vue sur l'extérieur
- 1 secrétaire comptable avec vue sur l'atelier
- 1 pour le responsable d'atelier avec baies et porte sur le l'atelier

Un espace showroom/salle de réunion vitrée pour voir l'atelier

Une kitchenette et un wc

L'espace personnel, comprendra un espace vestiaire, un espace réfectoire avec kitchenette, des sanitaires hommes/ femmes

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 750 000€, avec le calendrier prévisionnel suivant :

Consultation, analyse, attribution et notification du marché de Maîtrise d'œuvre	Décembre 2024
Dépôt du permis de construire	Juin 2025
Consultation, analyse, attribution et notification des marchés de travaux	Juillet 2025 à septembre 2025
Travaux	Octobre 2025 à mars 2026

Il sera demandé une mission de base au maître d'œuvre, et une mission complémentaire EXE à savoir :

- 1° Les études d'esquisse (ESQ)
- 2° Les études d'avant-projet ; (AVP, APS, APD)
- 3° Les études de projet (PRO)
- 4° L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés publics de travaux ; (ACT)
- 5° La direction de l'exécution des marchés publics de travaux ; (DET)
- 6° L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)
- 7° L'examen de la conformité au projet des études d'exécution et leur visa lorsqu'elles ont été faites par un opérateur économique chargé des travaux et les études d'exécution lorsqu'elles sont faites par le maître d'œuvre. (EXE)

Il est proposé au Conseil :

- D'autoriser monsieur le Président à lancer une consultation en procédure adaptée pour recruter un maître d'œuvre pour une mission de base : ESQ, AVP, APS, APD, PRO, ACT, DET, AOR, EXE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché après avis de la Commission d'Appel d'Offres

- De solliciter les éventuels financeurs pour cette phase de Maîtrise d'œuvre

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 30 voix POUR décide :

- D'autoriser monsieur le Président à lancer une consultation en procédure adaptée pour recruter un maître d'œuvre

pour une mission de base : ESQ, AVP, APS, APD, PRO, ACT, DET, AOR, EXE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché après avis de la Commission d'Appel d'Offres

- De solliciter les éventuels financeurs pour cette phase de Maîtrise d'œuvre

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de réception de l'AR: 07/10/2024

15-24150105-20240926008 DE DE

AG DT

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 26 septembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le
Affichée ou notifiée le
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024
Date de réception de l'AR: 07/10/2024

015-241501055-20240926008DE-DE

A G E D I